

DÉLIBÉRATION N° 2026-09 PORTANT APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 MARS 2026

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-1 à L. 712-3 et L. 717-1 ;
- Vu le décret n° 2009-329 du 25 mars 2009 modifié créant Bordeaux INP, notamment ses articles 3, 6 et 7 ;
- Vu l'arrêté du 16 juillet 2025 du ministre, auprès de la ministre d'État, chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche portant nomination de monsieur Guillaume FERRÉ dans les fonctions de directeur général de Bordeaux INP à compter du 18 août 2025 ;
- Vu le règlement intérieur de Bordeaux INP en vigueur, notamment l'article 3 (section 1, chapitre II) et les articles 6 à 17 (section 2, chapitre V).

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article 1 – Objet

Le procès-verbal du conseil d'administration du 13 mars 2026 est approuvé à l'unanimité.

Article 2 – Publicité

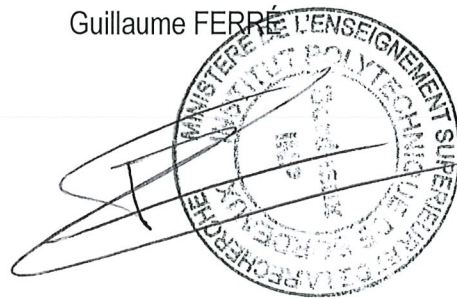
La présente délibération sera transmise au recteur de la Région académique Nouvelle-Aquitaine, recteur de l'académie de Bordeaux, chancelier des universités.

Elle sera publiée par voie de mise en ligne sur le site internet de Bordeaux INP.

Fait à Talence, le 24.04.2026

Le Directeur général de Bordeaux INP

Guillaume FERRÉ



DÉLIBÉRATION N° 2026-10 PORTANT APPROBATION DU SCHÉMA DIRECTEUR DE STRATÉGIE IMMOBILIÈRE (SPSI) 2024-2029

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-1 à L. 712-3 et L. 717-1 ;
- Vu** le code de l'éducation, notamment les articles R. 811-10 et R. 811-14 ;
- Vu** le décret n° 2009-329 du 25 mars 2009 modifié créant Bordeaux INP, notamment ses articles 3, 6 et 7 ;
- Vu** l'arrêté du 16 juillet 2025 du ministre, auprès de la ministre d'État, chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche portant nomination de monsieur Guillaume FERRÉ dans les fonctions de directeur général de Bordeaux INP à compter du 18 août 2025 ;
- Vu** l'arrêté n° 009/2026 du 5 février 2026 portant proclamation des résultats pour les élections des représentantes et représentants des usagers aux diverses instances de Bordeaux INP et de ses composantes ;
- Vu** l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat, communiqué par courrier référencé 2026-02-1504 en date du 18 février 2026 du SPSI de Bordeaux INP 2024-29 ;
Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article 1 – Objet

Bordeaux INP a finalisé en mai 2025 son Schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) pour la période 2024-2029. Celui-ci a reçu en février un avis favorable de la Direction de l'Immobilier de l'État et du ministère, comportant des recommandations à appliquer dès que possible et d'autres à intégrer au futur SPSI en 2029.

Ce document stratégique, rédigé par la Direction du Patrimoine immobilier (DPI) de Bordeaux INP, permet de structurer la gestion et l'évolution du patrimoine immobilier de l'établissement, en lien avec sa stratégie et les orientations nationales. Le précédent SPSI couvrait la période comprise entre 2017 et 2022. Le Schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) de Bordeaux INP, tel que présenté dans l'annexe jointe à la présente délibération, pour la période 2024-2029 est approuvé à l'unanimité.

Article 2 – Publicité

La présente délibération sera transmise au recteur de la Région académique Nouvelle-Aquitaine, recteur de l'académie de Bordeaux, chancelier des universités. Elle sera publiée par voie de mise en ligne sur le site internet de Bordeaux INP.

Le directeur général de Bordeaux INP
Guillaume FERRÉ



Bordeaux INP

Avenue des Facultés - CS 60099 - 33402 Talence cedex - France | +33 5 56 84 61 00 | www.bordeaux-inp.fr

DÉLIBÉRATION N° 2026-11 PORTANT APPROBATION DU RENOUVELLEMENT DES REPRESENTANTS DES USAGERS A LA SECTION DISCIPLINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION COMPETENTE A L'EGARD DES USAGERS

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles R. L. 712-1 à L. 712-3, L. 717-1, R. 719-102 à R. 719-104, R. 811-15 en cas d'absence de candidature ;
- Vu** le décret n° 2009-329 du 25 mars 2009 modifié créant Bordeaux INP, notamment ses articles 3, 6 et 7 ;
- Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 202 et 210 à 214 ;
- Vu** l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;
- Vu** l'arrêté du 16 juillet 2025 du ministre, auprès de la ministre d'État, chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche portant nomination de monsieur Guillaume FERRÉ dans les fonctions de directeur général de Bordeaux INP à compter du 18 août 2025 ;
- Vu** le règlement intérieur de Bordeaux INP en vigueur, notamment l'article 3 (section 1, chapitre II) et les articles 6 à 17 (section 2, chapitre V).
- Vu** l'arrêté n° 009/2026 du 5 février 2026 portant proclamation des résultats pour les élections des représentantes et représentants des usagers aux diverses instances de Bordeaux INP et de ses composantes ;
- Vu** le règlement intérieur de Bordeaux INP en vigueur, notamment l'article 4 « Procédure disciplinaire à l'égard des usagers », du chapitre VII « Dispositions relatives aux usagers » ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration du 13 mars 2026, numéro 2026-02

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article 1 – Objet

Le conseil d'administration nomme sur proposition de la liste élue des représentants usagers « Élection étudiante CA », aux élections de février 2026, quatre (4) représentants appelés à siéger au sein du collège numéro trois (3) de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers du conseil d'administration de Bordeaux INP. Ont été désignés lors du conseil d'administration du 13 mars 2026 (délibération n° 2026-02) les trois (3) membres suivants :

- BERTHOD Hugo, ENSEIRB-MATMECA (titulaire)
- CHASSERIAUD Julie, ENSC (titulaire)

Conseil d'administration
Séance du 24 avril 2026

- DE MONGELAS Maxence, ENSC (titulaire)

S'il s'agit d'une absence de candidature, les dispositions de l'article R. 811-15 du code de l'éducation prévoient désormais, lorsque l'élection n'a pas permis de compléter l'effectif, que « les sièges vacants sont pourvus par tirage au sort parmi les élus du conseil académique » [*conseil d'administration* pour l'Institut polytechnique de Bordeaux].

Le poste vacant de représentant élu usager doit donc être nommé après tirage au sort entre les 4 (quatre) élues ci-dessous :

Flora MOREL
Marie-Flavie LAPITRE
Lilou IPCAR
Justine BELLIURE

L'élue nommée est

Flora MOREL

Article 2 – Publicité

La présente délibération sera transmise au recteur de la Région académique Nouvelle-Aquitaine, recteur de l'académie de Bordeaux, chancelier des universités.

Elle sera publiée par voie de mise en ligne sur le site internet de Bordeaux INP.

Fait à Talence, le

24.04.2026

Le Directeur général de Bordeaux INP

Guillaume FERRÉ



DÉLIBÉRATION N° 2026-13 PORTANT APPROBATION DES SORTIES D'INVENTAIRE

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-1 à L. 712-3 et L. 717-1 ;
- Vu** le décret n° 2009-329 du 25 mars 2009 modifié créant Bordeaux INP, notamment ses articles 3, 6 et 7 ;
- Vu** l'arrêté du 16 juillet 2025 du ministre, auprès de la ministre d'État, chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche portant nomination de monsieur Guillaume FERRÉ dans les fonctions de directeur général de Bordeaux INP à compter du 18 août 2025 ;
- Vu** le règlement intérieur de Bordeaux INP en vigueur, notamment l'article 3 (section 1, chapitre II) et les articles 6 à 17 (section 2, chapitre V).

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article 1 – Objet

Les sorties d'inventaires des biens de Bordeaux INP, décrits en annexe de la présente délibération sont approuvées à l'unanimité.

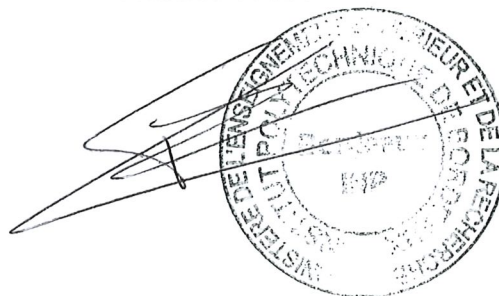
Article 2 – Publicité

La présente délibération sera transmise au recteur de la Région académique Nouvelle-Aquitaine, recteur de l'académie de Bordeaux, chancelier des universités. Elle sera publiée par voie de mise en ligne sur le site internet de Bordeaux INP.

Fait à Talence, le 24.04.2026

Le Directeur général de Bordeaux INP

Guillaume FERRÉ



DÉLIBÉRATION N° 2026-14 PORTANT APPROBATION DU CALENDRIER DES
VACANCES UNIVERSITAIRES 2026-27 DES ÉLÈVES-INGÉNIEURS DE BORDEAUX
INP

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-1 à L. 712-3 et L. 717-1 ;
- Vu** le décret n° 2009-329 du 25 mars 2009 modifié créant Bordeaux INP, notamment ses articles 3, 6 et 7 ;
- Vu** l'arrêté du 16 juillet 2025 du ministre, auprès de la ministre d'État, chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche portant nomination de monsieur Guillaume FERRÉ dans les fonctions de directeur général de Bordeaux INP à compter du 18 août 2025 ;
- Vu** le règlement intérieur de Bordeaux INP en vigueur, notamment l'article 3 (section 1, chapitre II) et les articles 6 à 17 (section 2, chapitre V) ;
- Vu** l'avis rendu par le conseil des études du 23 avril 2026.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article 1 – Objet

Le conseil d'administration valide à l'unanimité le calendrier universitaire joint en annexe à la présente délibération, indiquant les jours et périodes de fermetures des écoles internes à Bordeaux INP.

Article 2 – Publicité

La présente délibération sera transmise au recteur de la Région académique Nouvelle-Aquitaine, recteur de l'académie de Bordeaux, chancelier des universités.

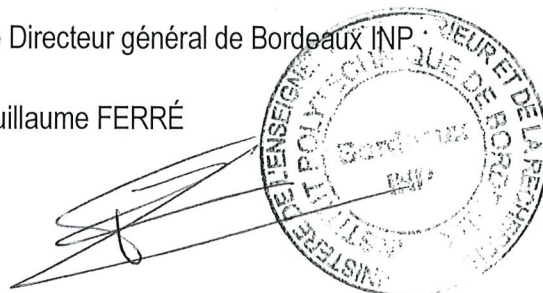
Elle sera publiée par voie de mise en ligne sur le site internet de Bordeaux INP.

Fait à Talence, le

24.04.2026

Le Directeur général de Bordeaux INP

Guillaume FERRÉ



DÉLIBÉRATION N° 2026-15 PORTANT APPROBATION DU DOUBLE DIPLÔME
ENTRE BORDEAUX INP « ENSMAC » ET L'UNIVERSITÉ DE SARAGOSSE-
ESPAGNE

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-1 à L. 712-3 et L. 717-1 ;
- Vu** le décret n° 2009-329 du 25 mars 2009 modifié créant Bordeaux INP, notamment ses articles 3, 6 et 7 ;
- Vu** l'arrêté du 16 juillet 2025 du ministre, auprès de la ministre d'État, chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche portant nomination de monsieur Guillaume FERRÉ dans les fonctions de directeur général de Bordeaux INP à compter du 18 août 2025 ;
- Vu** le règlement intérieur de Bordeaux INP en vigueur, notamment l'article 3 (section 1, chapitre II) et les articles 6 à 17 (section 2, chapitre V) ;
- Vu** l'avis du conseil des études du 23 avril 2026.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article 1 – Objet

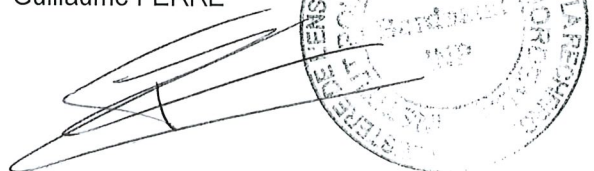
Le conseil d'administration valide à l'unanimité le double diplôme entre Bordeaux INP « ENSMAC » et l'Université de Saragosse-Espagne, tel que décrit dans la convention en annexe.

Article 2 – Publicité

La présente délibération sera transmise au recteur de la Région académique Nouvelle-Aquitaine, recteur de l'académie de Bordeaux, chancelier des universités.

Elle sera publiée par voie de mise en ligne sur le site internet de Bordeaux INP.

Fait à Talence, le **24.04.2026**
Le Directeur général de Bordeaux INP
Guillaume FERRÉ



Conseil d'administration
Séance du 24 avril 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-16 PORTANT APPROBATION DU DOUBLE DIPLÔME
ENTRE BORDEAUX INP « ENSEIRB-MATMECA » ET L'UNIVERSITÉ « UTFPR » AU
BRÉSIL

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-1 à L. 712-3 et L. 717-1 ;
- Vu le décret n° 2009-329 du 25 mars 2009 modifié créant Bordeaux INP, notamment ses articles 3, 6 et 7 ;
- Vu l'arrêté du 16 juillet 2025 du ministre, auprès de la ministre d'État, chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche portant nomination de monsieur Guillaume FERRÉ dans les fonctions de directeur général de Bordeaux INP à compter du 18 août 2025 ;
- Vu le règlement intérieur de Bordeaux INP en vigueur, notamment l'article 3 (section 1, chapitre II) et les articles 6 à 17 (section 2, chapitre V) ;
- Vu l'avis du conseil des études du 23 avril 2026.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article 1 – Objet

Le conseil d'administration valide à l'unanimité le double diplôme entre Bordeaux INP « ENSEIRB-MATMECA » et l'Université UTFPR, au Brésil, tel que décrit dans la convention en annexe.

Article 2 – Publicité

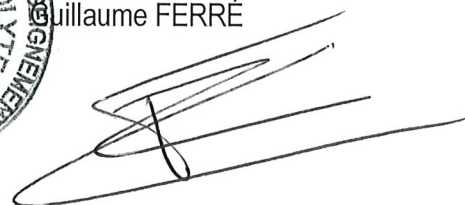
La présente délibération sera transmise au recteur de la Région académique Nouvelle-Aquitaine, recteur de l'académie de Bordeaux, chancelier des universités.

Elle sera publiée par voie de mise en ligne sur le site internet de Bordeaux INP.

Fait à Talence, le

Le Directeur général de Bordeaux INP

Guillaume FERRÉ



Bordeaux INP